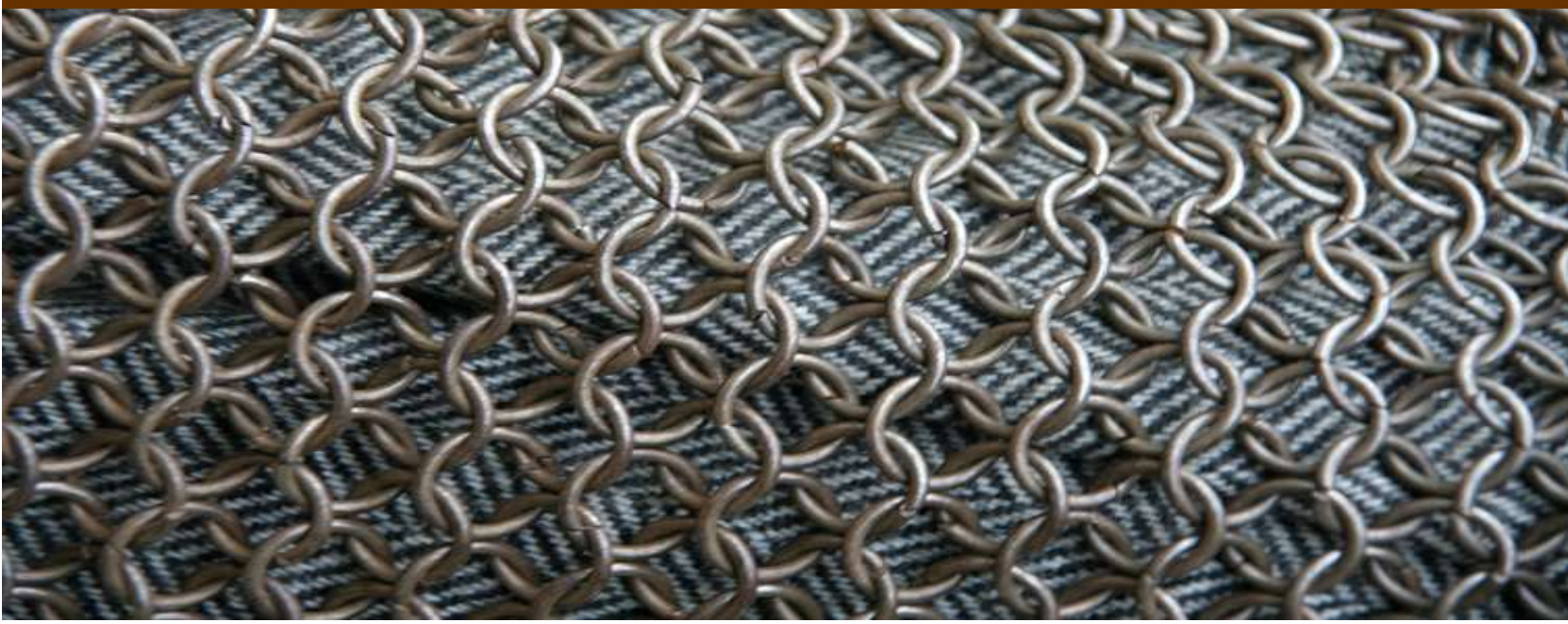


États financiers intermédiaires du

FONDS CANADIEN DE REVENUE FIXE LORICA

Pour les six mois termine le 30 juin 2019 (Non audités)

LORICA | INVESTMENT
COUNSEL INC.



FONDS CANADIEN DE REVENU FIXE LORICA

États de la situation financière (\$ CA)

(Non audités)

Au,

	30 juin 2019	31 décembre 2018
ACTIFS		
Actifs courants		
Placements à la juste valeur (note 10)	1 939 759 \$	1 864 037 \$
Trésorerie	18 932	4 856
Intérêts courus à recevoir	11 982	15 397
Charges payées d'avance	663	7 332
Remboursements des dépenses à recevoir (note 5)	61 178	—
Autres débiteurs	3 306	—
	<u>2 035 820</u>	<u>1 891 622</u>
PASSIFS		
Passifs courants		
Frais de gestion à payer	5 606	233
Autres créditeurs et charges à payer	71 540	11 709
Distribution à payer	966	—
	<u>78 112</u>	<u>11 942</u>
Actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables	<u>1 957 708 \$</u>	<u>1 879 680 \$</u>
Actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables		
Catégorie A	48 566 \$	45 951 \$
Catégorie F	1 909 142	1 833 729
	<u>1 957 708 \$</u>	<u>1 879 680 \$</u>
Nombre total de parts rachetables en circulation (note 4)		
Catégorie A	4 747	4 740
Catégorie F	186 016	188 666
Actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables, par part		
Catégorie A	10,23 \$	9,70 \$
Catégorie F	10,26	9,72

Approuvé au nom de Lorica Investment Counsel Inc.

Administrateur

FONDS CANADIEN DE REVENU FIXE LORICA

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL (\$ CA)

(Non audités)

Pour les périodes terminées 30 juin,

	2019	2018
Revenus		
Intérêts aux fins de distributions	27 074 \$	39 063 \$
Revenu provenant du prêt de titres (note 6)	16	184
Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements	25 499	(17 482)
Variation de la plus-value (moins-value) nette non réalisée des placements	<u>84 459</u>	<u>(10 010)</u>
	<u>137 048</u>	<u>11 755</u>
Charges		
Charges d'exploitation	60 365	25 751
Frais liés aux rapports aux détenteurs de parts	6 668	1 278
Frais de gestion	6 157	10 827
Frais de garde	4 542	15 206
Honoraires des auditeurs	3 410	2 857
Charges d'intérêts	19	34
Frais juridiques	-	1 084
Frais liés au comité d'examen indépendant	<u>-</u>	<u>367</u>
	81 161	57 404
charges visées par une renonciation (note 5)	<u>61 178</u>	<u>4 525</u>
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables	<u>117 065 \$</u>	<u>(41 124) \$</u>
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables, par catégorie		
Catégorie A	2 753 \$	(3 596) \$
Catégorie F	<u>114 312</u>	<u>(37 528)</u>
	<u>117 065</u>	<u>(41 124) \$</u>
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables, par part		
Catégorie A	0,58 \$	(0,18) \$
Catégorie F	0,61	(0,14)

FONDS CANADIEN DE REVENU FIXE LORICA

ETAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS DE PARTS RACHETABLES (\$ CA)

(Non audités)

Pour les périodes terminées 30 juin,

	L'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables, à l'ouverture de l'exercice	Produit de parts rachetables émises	Rachat de parts rachetables	Distributions aux porteurs de parts rachetables	Réinvestissement de distributions aux porteurs de parts rachetables	Augmenter de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables	L'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables, à la clôture de l'exercice
2019							
Catégorie A	45 951 \$	– \$	– \$	(214) \$	76 \$	2 753 \$	48 566 \$
Catégorie F	1 833 729	18 000	(52 942)	(12 499)	8 542	114 312	1 909 142
	<u>1 879 680 \$</u>	<u>18 000 \$</u>	<u>(52 942) \$</u>	<u>(12 713) \$</u>	<u>8 618 \$</u>	<u>117 065 \$</u>	<u>1 957 708 \$</u>

	L'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables, à l'ouverture de l'exercice	Produit de parts rachetables émises	Rachat de parts rachetables	Distributions aux porteurs de parts rachetables	Réinvestissement de distributions aux porteurs de parts rachetables	Diminuer de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables	L'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables, à la clôture de l'exercice
2018							
Catégorie A	204 619 \$	– \$	(8 826) \$	(173) \$	153 \$	(3 596) \$	192 177 \$
Catégorie F	2 761 611	403 644	(587 253)	(6 017)	3 237	(37 528)	2 537 694
	<u>2 966 230 \$</u>	<u>403 644 \$</u>	<u>(596 079) \$</u>	<u>(6 190) \$</u>	<u>3 390 \$</u>	<u>(41 124) \$</u>	<u>2 729 871 \$</u>

FONDS CANADIEN DE REVENU FIXE LORICA

ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE (\$ CA)

(Non audités)

Pour les périodes terminées 30 juin,

	2019	2018
Trésorerie liés aux:		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables	117 065 \$	(41 124) \$
Ajustements au titre d'éléments hors trésorerie		
Perte nette (profit net) réalisé(e) sur la vente de placements	(25 499)	17 482
Variation de la moins-value (plus-value) nette non réalisée des placements	(84 459)	10 010
Variation des actifs et passifs		
Intérêts courus à recevoir	3 415	(1 030)
Frais payés d'avance	6 669	(6 747)
Remboursements des dépenses à recevoir	(61 178)	-
Autres créances	(3 306)	-
Frais de gestion à payer	5 373	48
Autres créditeurs et charges à payer	59 831	13 765
Produit de la vente des placements	7 026 178	7 711 217
Achat de placements	(6 991 942)	(7 493 931)
Trésorerie provenant des activités d'exploitation	<u>52 147</u>	<u>209 690</u>
Activités de financement		
Produit de la vente de parts rachetables	18 000	403 644
Montant payé au rachat de parts rachetables	(52 942)	(596 079)
Distributions versées aux détenteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	(3 129)	(3 621)
Trésorerie des activités de financement	<u>(38 071)</u>	<u>(196 056)</u>
Augmentations des trésoreries au cours de la période	14 076	13 634
Gain (perte) de change sur la trésorerie	-	-
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	4 856	3 569
Trésorerie à la clôture de l'exercice	<u>18 932 \$</u>	<u>17 203 \$</u>
Renseignements supplémentaires*		
Intérêts reçus	19 \$	(34) \$
Intérêts payés	29 253	38 033

*Classés dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

FONDS CANADIEN DE REVENU FIXE LORICA

RELEVÉ DES PLACEMENTS DÉTENUS EN PORTEFEUILLE (\$ CA)

(Non audités)

Au 30 juin 2019

Nombre des titres/parts	Participations détenues	Coût moyen	Juste valeur	% du la valeur de l'actif net
Revenu fixe Canadiens				
Obligations de sociétés				
125 000	Bank of Montreal 2,85 % 06MAR24	124 971 \$	127 813 \$	6,53
85 000	Bell Canada 3% 03OCT22	85 410	87 137	4,45
75 000	Bell Canada Inc. 2,75 % 29JAN25	74 846	75 934	3,88
75 000	Canadian Western Bank 2,924 % 15DEC22	75 000	76 387	3,90
100 000	Fairfax Financial Holdings Ltd. 4,23 % 14JUN29	99 952	101 151	5,17
79 000	HSBC Bank Canada 2,542 % 31JAN23	78 126	79 984	4,09
79 000	Manulife Financial Corp. 3,049 % 20AUG29	78 686	80 867	4,13
25 000	National Bank of Canada 1,957 % 30JUN22	25 128	24 976	1,28
100 000	Nissan Canada Financial Services Inc. 2,606 % 05MAR21	100 000	100 502	5,13
100 000	Sun Life Financial Inc. 2,75 % 23NOV27	99 958	101 592	5,19
82 000	Sun Life Financial Inc. 3,05 % 19SEP28	82 066	84 277	4,30
125 000	TELUS Corp. 3,60 % 26JAN21	131 863	127 831	6,53
75 000	The Manufacturers Life Insurance Co. 3,81 % 22NOV27	77 482	77 429	3,96
100 000	TransCanada PipeLines Ltd. 3,69 % 19JUL23	106 239	105 291	5,38
43 000	TransCanada PipeLines Ltd. 4,55 % 15NOV41	44 849	47 529	2,43
		<u>1 284 576</u>	<u>1 298 700</u>	<u>66,35</u>
Obligations des provinces				
60 000	Province of Alberta Canada 2,55 % 01JUN27	58 350	61 968	3,17
46 000	Province of Alberta Canada 4,50 % 01DEC40	56 069	60 866	3,11
50 000	Province of Manitoba Canada 4,10 % 05MAR41	56 925	62 335	3,18
42 000	Province of Nova Scotia Canada 2,10 % 01JUN27	41 976	42 024	2,15
134 000	Province of Ontario Canada 2,60 % 02JUN25	133 893	139 121	7,11
145 000	Province of Ontario Canada 4,60 % 02JUN39	179 104	193 214	9,87
60 000	Province of Saskatchewan Canada 4,75 % 01JUN40	75 317	81 531	4,16
		<u>601 634</u>	<u>641 059</u>	<u>32,75</u>
	Total Revenu fixe	1 886 210	1 939 759	99,10
	Total participations détenues	<u>1 886 210 \$</u>	1 939 759 \$	99,10
	Autres actifs nets		<u>17 949</u>	<u>0,90</u>
	Actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables		<u>1 957 708 \$</u>	<u>100,00</u>

RESPONSABILITÉ DE GESTION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers intermédiaires non audités ci-joints ont été dressés par Lorica Investment Counsel Inc. (le « Gestionnaire de fonds ») en sa qualité de Gestionnaire de fonds du Fonds canadien de revenu fixe Lorica (le « Fonds »). Le Gestionnaire de fonds est responsable des informations et des déclarations contenues dans ces états financiers intermédiaires non audités et dans le rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds.

Le Gestionnaire de fonds maintient des processus appropriés visant à assurer de façon raisonnable que les informations financières publiées sont pertinentes et fiables. Les états financiers intermédiaires non audités ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière et incluent certains montants basés sur des estimations et des jugements faits par le gestionnaire. Les principales méthodes comptables que le gestionnaire juge appropriées pour le Fonds sont décrites à la note 2 de ces états financiers intermédiaires non audités.

Au nom du Gestionnaire de fonds

La date 30 août 2019

AVIS AUX PORTEURS DE PARTS

Les vérificateurs du Fonds n'ont pas examiné ces états financiers.

Lorica Investment Counsel Inc., gestionnaire de fonds du Fonds, nomme un vérificateur indépendant pour vérifier les états financiers annuels du Fonds. Les lois sur les valeurs mobilières applicables exigent que si un vérificateur n'a pas examiné les états financiers provisoires du Fonds, celui-ci doit être divulgué dans un avis d'accompagnement.

Fonds canadien de revenu fixe Lorica

Notes afférentes aux états financiers (en dollars canadiens)

Pour la période close le 30 juin 2019 (non audité)

1. LE FONDS

Le Fonds canadien de revenu fixe Lorica (le « Fonds ») est une fiducie (le « Fonds en fiducie ») constituée sous le régime des lois de l'Ontario en vertu de déclarations de fiducie, dans leur forme modifiée et mise à jour de temps à autre. Le siège social du Fonds est situé au 130 Spadina Avenue, bureau 801, Toronto (Ontario) M5V 2L4. Le Fonds investit dans des titres à revenu fixe canadiens. Le gestionnaire du Fonds est Lorica Investment Counsel Inc. Le 6 janvier 2019, Lorica Investment Counsel Inc. a repris les fonctions de gestion du Fonds et est devenu fiduciaire de celui-ci. Les activités de placement du Fonds sont gérées par le gestionnaire du Fonds, les services d'administration sont fournis par SGGG Fund Services Inc. (auparavant RBC Services aux Investisseurs et de trésorerie), et les services de dépositaire sont fournis par Banque Nationale Réseau Indépendant, une division de Financière Banque Nationale Inc. (auparavant RBC Services aux Investisseurs et de trésorerie).

Les dates de lancement des catégories actives du Fonds sont les suivantes :

Nom du Fonds	Catégorie A	Catégorie F
Fonds canadien de revenu fixe Lorica	1-déc.-14	1-déc.-14

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers ont été établis conformément aux Norme internationale 34, Reporting financier intérimaire, telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board. Les importantes politiques comptables utilisées dans la préparation des états financiers semestriels sont conformes à celles utilisées dans la préparation des états financiers annuels. Ces états financiers semestriels n'incluent pas tous les renseignements et les divulgations requis dans les états financiers annuels et, par conséquent, devraient être lus en conjonction avec les états financiers annuels du Fonds les plus récents du 31 décembre 2018.

La publication des présents états financiers a été approuvée par le gestionnaire du Fonds le 30 août 2019.

b) Principaux jugements, estimations et hypothèses comptables

Dans le cadre de la préparation des présents états financiers, le gestionnaire du Fonds doit faire des estimations et poser des jugements et des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs à la date des états financiers et sur les montants déclarés des charges au cours de la période visée. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations. Les présents états financiers comprennent des estimations qui, de par leur nature même, sont incertaines. Les principales estimations comprennent l'évaluation des placements, et les principaux jugements comprennent le classement des parts rachetables et la désignation des placements comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les incidences de ces estimations sont omniprésentes tout au long des états financiers et peuvent nécessiter des ajustements comptables reposant sur les événements futurs. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée et dans les périodes futures si la révision a une incidence sur la période considérée et les périodes futures. Ces estimations sont fondées sur l'expérience, la conjoncture actuelle et future et d'autres facteurs, y compris des prévisions d'événements futurs que l'on juge raisonnables dans les circonstances.

Fonds canadien de revenu fixe Lorica

Notes afférentes aux états financiers (en dollars canadiens)

Pour la période close le 30 juin 2019 (non audité)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens (\$ CA). Les souscriptions et les rachats du Fonds sont libellés en dollars canadiens, le dollar canadien étant également sa monnaie de fonctionnement et de présentation.

Les titres en portefeuille et autres actifs et passifs libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à chaque date d'évaluation. Les achats et les ventes de placements, les revenus et les charges sont convertis au cours de change en vigueur à la date respective de ces transactions. Les profits et les pertes de change réalisés et non réalisés sur les placements ainsi que les profits et les pertes de change non réalisés sur les monnaies sont inclus au poste « Profit (perte) de change sur la trésorerie » dans les états du résultat global.

d) Base d'évaluation

Les présents états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des placements, qui sont évalués à la juste valeur à l'état de la situation financière.

e) Instruments financiers

Le Fonds classe ses placements dans des titres de créance, des titres de capitaux propres et des dérivés comme des actifs financiers et des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

Le Fonds classe ses placements à la juste valeur par le biais du résultat net en fonction du modèle économique qu'il suit pour la gestion de ces actifs financiers, conformément à sa stratégie préétablie en matière d'investissement. La gestion ainsi que l'appréciation de la performance du portefeuille de placements reposent sur la juste valeur, et le portefeuille de placements n'est ni détenu afin d'en percevoir des flux de trésorerie contractuels ni détenu à la fois afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre des actifs financiers. Le Fonds s'intéresse d'abord à la juste valeur et c'est cette information qu'il utilise pour évaluer le rendement des actifs et pour prendre des décisions.

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale. Les coûts de transaction sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés. Les achats normalisés ou ventes normalisées d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les placements du Fonds ont été classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat. Tous les autres actifs financiers et passifs financiers sont classés comme étant ultérieurement évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs financiers et les passifs financiers reflètent le montant devant être reçu ou payé, actualisé, s'il y a lieu, au moyen du taux d'intérêt effectif s'appliquant au contrat. Un actif financier est classé comme étant ultérieurement évalué au coût amorti uniquement si les deux conditions suivantes sont réunies :

- i) la détention de l'actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- ii) les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Le Fonds a appliqué IFRS 9 de manière rétrospective, sans retraitement des chiffres des périodes comparatives. Se reporter à la note 3 pour plus de précisions sur les changements de méthodes comptables, notamment les méthodes de classement et d'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers, résultant de l'application d'IFRS 9.

Fonds canadien de revenu fixe Lorica

Notes afférentes aux états financiers (en dollars canadiens)

Pour la période close le 30 juin 2019 (non audité)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

e) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation (suite)

Tous les actifs et passifs dont la juste valeur est évaluée ou divulguée dans les états financiers sont classés selon la hiérarchie des justes valeurs présentée ci-dessous, selon la donnée d'entrée de plus bas niveau qui est importante pour l'évaluation de la juste valeur dans son ensemble.

- Niveau 1 : Prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.
- Niveau 2 : Techniques d'évaluation pour lesquelles la donnée d'entrée de plus bas niveau qui est importante pour l'évaluation de la juste valeur est observable directement ou indirectement.
- Niveau 3 : Techniques d'évaluation pour lesquelles la donnée d'entrée de plus bas niveau qui est importante pour l'évaluation de la juste valeur n'est pas observable.

La répartition effectuée par le Fonds en fonction de la hiérarchie à trois niveaux est indiquée à la note 10 a).

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie issus des placements ont expiré ou lorsque le Fond a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à leur propriété. Le Fonds décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont acquittées ou annulées ou lorsqu'elles arrivent à expiration. Lors de la décomptabilisation d'un actif financier, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la somme de la contrepartie reçue est comptabilisée à l'état du résultat global.

f) Transactions sur les placements

Les transactions sur les placements sont comptabilisées à la date à laquelle l'ordre d'achat ou de vente est exécuté. Les profits ou pertes réalisés sur la vente de placements et la plus-value ou la moins-value non réalisées des placements sont calculés en fonction du coût moyen.

g) Trésorerie

La trésorerie figurant à l'état de la situation financière comprend les fonds en caisse et les dépôts à court terme dans les banques qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, qui sont soumis à un risque négligeable de variation de valeur et dont la durée initiale est d'au plus trois mois.

Les placements à court terme qui ne sont pas détenus dans le but de respecter des engagements à court terme et les comptes sur marge avec restrictions ne sont pas considérés comme de la trésorerie.

h) Parts de participation rachetables

Les parts rachetables peuvent être rachetées au gré du porteur de parts et sont classées à titre d'autres passifs financiers. Elles sont évaluées au montant du rachat.

La valeur liquidative par part de chaque catégorie est calculée chaque jour (à moins que ce jour ne soit pas un jour ouvrable; le cas échéant, le dernier jour ouvrable avant le jour en question est utilisé) (individuellement, une « date d'évaluation ») en divisant la valeur de l'actif net attribuable à chaque catégorie par le nombre de parts en circulation de cette catégorie. La valeur liquidative de chaque catégorie est établie en calculant la juste valeur des actifs moins celle des passifs de la catégorie.

i) Évaluation des parts du Fonds

La valeur à laquelle les parts sont émises ou rachetées est la valeur liquidative par part. La valeur liquidative par part de chaque catégorie est calculée à la fin de chaque jour durant lequel les bureaux du gestionnaire du Fonds sont ouverts aux fins d'affaires (la « date d'évaluation ») en divisant, pour chaque catégorie, la valeur liquidative (la « valeur liquidative aux fins des opérations ») par le nombre de parts en circulation de cette catégorie. La valeur liquidative de chaque catégorie est égale à la valeur de la part proportionnelle d'une catégorie donnée dans l'actif d'un fonds, déduction faite de sa part proportionnelle du passif courant de ce fonds, et du passif propre à cette catégorie. Les charges directement attribuables à une catégorie sont imputées à cette catégorie, tandis que les charges courantes du Fonds sont réparties de manière raisonnable entre chaque catégorie, comme il est déterminé par le gestionnaire. Les autres revenus et les profits et pertes réalisés et non réalisés sont répartis entre chaque

Fonds canadien de revenu fixe Lorica

Notes afférentes aux états financiers (en dollars canadiens)

Pour la période close le 30 juin 2019 (non audité)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

catégorie d'un fonds selon la part proportionnelle de chaque catégorie dans la valeur totale de l'actif net de ce fonds. Les montants reçus lors de l'émission des parts et les montants payés lors du rachat des parts sont inclus à l'état de la situation financière.

j) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables par part est fondée sur l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable à chaque catégorie du Fonds, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de cette catégorie en circulation au cours de l'exercice.

k) Comptabilisation des revenus de placement

Intérêts aux fins de distribution

Les intérêts aux fins de distribution, tels qu'ils figurent à l'état du résultat global, sur les titres de créance classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et représentent les intérêts sur le coupon reçus, comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le Fonds n'amortit pas les primes versées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, à l'exception des obligations à coupon zéro, qui sont amorties selon le mode linéaire.

Distributions de fiducies d'investissement

Les distributions de fiducies de revenu, de fonds communs de placement et de sociétés de placement immobilier sont constatées à la date ex-distribution et comptabilisées en tant que revenus, gains en capital ou remboursement du capital, selon les renseignements les plus fiables dont dispose le gestionnaire du Fonds. Les distributions des fiducies d'investissement, lesquelles sont traitées comme un remboursement du capital aux fins de l'impôt sur le revenu, réduisent le coût moyen du placement sous-jacent.

Profits et pertes réalisés et non réalisés

Les profits et pertes réalisés sur la vente de placements et la plus-value et la moins-value non réalisées des placements sont calculés en fonction du coût moyen.

l) Provisions

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, le Fonds a une obligation juridique ou implicite dont le montant peut faire l'objet d'une estimation fiable et qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

m) Évaluation des placements

- i) Les titres inscrits sur une bourse de valeurs reconnue et ouverte au public sont évalués au cours de clôture à la date d'évaluation. Dans les cas où le cours de clôture ne se situe pas à l'intérieur de l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire du Fonds déterminera le point à l'intérieur de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur.
- ii) Les titres qui ne sont pas inscrits sur une bourse de valeurs reconnue et ouverte au public, ou pour lesquels aucun cours de clôture ou dernier cours n'est disponible, ou les titres dont la valeur boursière, de l'avis du gestionnaire du Fonds, est inexacte, peu fiable, ou ne reflète pas toutes les informations importantes disponibles, sont évalués à leur juste valeur estimative, laquelle est établie à l'aide de techniques d'évaluation appropriées et reconnues dans l'industrie, y compris des modèles d'évaluation. La juste valeur estimative d'un titre est établie à l'aide de modèles d'évaluation qui exigent l'utilisation de données d'entrée et d'hypothèses fondées sur les données observables du marché, y compris la volatilité et d'autres taux ou prix applicables. Dans certains cas spécifiques, la juste valeur estimative d'un titre peut être établie en ayant recours à des techniques d'évaluation non fondées sur les données observables du marché.

Fonds canadien de revenu fixe Lorica

Notes afférentes aux états financiers (en dollars canadiens)

Pour la période close le 30 juin 2019 (non audité)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

iii) Les billets à court terme, les bons du Trésor et les obligations sont évalués au cours de clôture moyen de maisons de courtage reconnues.

n) Distributions aux détenteurs de parts

Les distributions sont faites/calculées par le Fonds le premier jour ouvrable suivant la date de clôture des registres.

o) Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont comptabilisés en charges et inclus à l'état du résultat global à titre de coûts de transaction. Les coûts de transaction sont des frais marginaux directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la vente d'un placement. Ces frais comprennent les honoraires et commissions versés aux représentants, conseillers, courtiers et maisons de courtage, les frais imposés par les organismes de réglementation et les bourses de valeurs, ainsi que les taxes et autres droits exigibles sur les transferts de titres.

3. MODIFICATION DE MÉTHODE COMPTABLE

Reclassement des instruments financiers lors de l'application d'IFRS 9

À la date d'application initiale d'IFRS 9, le 1^{er} janvier 2018, les instruments financiers du Fonds se présentaient comme suit:

Instruments financiers	Catégorie aux fins de classement		Catégorie aux fins d'évaluation		Valeur comptable au 1 ^{er} janvier 2018		Écart
	Catégorie précédente (IAS 39)	Nouvelle catégorie (IFRS)	Catégorie précédente (IAS 39)	Nouvelle catégorie (IFRS)	Valeur précédente (IAS 39)	Nouvelle valeur (IFRS)	
Actifs							
Placements à la juste valeur	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais du résultat net	2 939 775 \$	2 939 775 \$	
Trésorerie	Juste valeur par le biais du résultat net	Coût amorti	Coût amorti	Juste valeur par le biais du résultat net	3 569	3 569	-
Intérêts courus à recevoir	Prêts et créances	Coût amorti	Coût amorti	Coût amorti	17 137	17 137	-
Passifs							
Frais de gestion à payer	Autres passifs financiers	Coût amorti	Coût amorti	Coût amorti	123	123	-
Autres créditeurs et charges à payer	Autres passifs financiers	Coût amorti	Coût amorti	Coût amorti	44	44	-
Distributions à payer	Autres passifs financiers	Coût amorti	Coût amorti	Coût amorti	821	821	-

Fonds canadien de revenu fixe Lorica

Notes afférentes aux états financiers (en dollars canadiens)

Pour la période close le 30 juin 2019 (non audité)

4. PARTS DE PARTICIPATION RACHETABLES

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts, comme suit :

Nom du Fonds	Types de parts disponibles
Fonds canadien de revenu fixe Lorica	A, F

Au cours des exercices clos les 30 juin 2019 et 2018, les parts suivantes ont été émises (incluant les parts émises lors des transferts provenant d'autres catégories) et rachetées (incluant les transferts à d'autres catégories) :

	En circulation à l'ouverture de l'exercice	Parts émises	Parts réinvesties	Parts rachetées	En circulation à la clôture de l'exercice
30 Juin 2019					
Catégorie A	4 740	-	-	7	4 747
Catégorie F	188 666	1 794	(5 288)	844	186 016

	En circulation à l'ouverture de l'exercice	Parts émises	Parts réinvesties	Parts rachetées	En circulation à la clôture de l'exercice
30 juin 2018					
Catégorie A	20 445	-	(890)	15	19 570
Catégorie F	277 108	40 843	(59 490)	327	258 788

5. FRAIS ET TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Le tableau qui suit résume les frais de gestion annuels payés par le Fonds :

Fonds canadien de revenu fixe Lorica	Catégorie A	1,40 %	de la valeur liquidative moyenne annuellement
	Catégorie F	0,65 %	de la valeur liquidative moyenne annuellement

En sa qualité de gestionnaire du Fonds et de fiduciaire du Fonds en fiducie, Lorica Investment Counsel Inc. est responsable de l'administration du Fonds et de la gestion de toute question liée à ses activités.

Le gestionnaire du Fonds, à son entière discrétion, a choisi de renoncer au remboursement de certaines dépenses associées au Fonds. Les montants de ces dépenses sont présentés dans les états du résultat global.

Le gestionnaire du Fonds, ses dirigeants et administrateurs peuvent, à l'occasion et dans le cours normal des activités, acquérir des parts du Fonds. Toutes les transactions auxquelles prend part le gestionnaire sont évaluées à la valeur d'échange et sont conclues dans le cours normal des activités.

Les charges du Fonds indiquées à l'état du résultat global comprennent un montant correspondant de taxe de vente. La taxe de vente harmonisée (TVH) combine le taux de la TPS de 5 % et la taxe de vente provinciale de certaines provinces. La TVH de chaque province est calculée en utilisant la part proportionnelle du placement et la province de résidence du détenteur de parts au 30 septembre de l'exercice précédent. Les taux de la TVH sont déterminés à l'égard des charges attribuables à une catégorie individuelle d'un fonds, s'il y a lieu.

De temps à autre, le gestionnaire peut avoir le droit de recevoir des honoraires et des commissions à l'égard d'opérations sur titres auxquelles le Fonds participe. Ces honoraires et commissions sont établis aux termes d'ententes standards et aux taux du marché. Pour l'exercice clos le 30 juin 2019, le gestionnaire a reçu un montant d'environ néant (néant en 2018) au titre de ces honoraires et commissions en vertu des instructions permanentes données par le comité d'examen indépendant (le « CEI »).

Fonds canadien de revenu fixe Lorica

Notes afférentes aux états financiers (en dollars canadiens)

Pour la période close le 30 juin 2019 (non audité)

5. FRAIS ET TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement*, le gestionnaire a mis sur pied un CEI pour le Fonds. Le mandat du CEI est d'examiner les questions de conflits d'intérêts touchant le gestionnaire dans le cadre de sa gestion du Fonds et de lui formuler des recommandations à cet égard. Le CEI fait rapport annuellement aux détenteurs de parts du Fonds au sujet de ses activités, et le rapport annuel est disponible le 31 décembre de chaque année, ou ultérieurement. Les sociétés en commandite remboursent au gestionnaire la rémunération versée aux membres du CEI ainsi que les coûts liés à l'administration courante de ce comité. Ces montants sont comptabilisés à l'état du résultat global.

6. OPÉRATIONS DE PRÊTS DE TITRES

Le Fonds avait participé à un programme de prêts de titres avec RBC Services aux Investisseurs et de trésorerie, son ancien dépositaire, mais ne participe pas à un programme similaire avec Banque Nationale Réseau Indépendant, son dépositaire actuel. Dans le précédent programme de prêts de titres, le montant total de la juste valeur de l'ensemble des titres prêtés par le Fonds ne pouvait dépasser 50 % de l'actif du Fonds. Le Fonds avait reçu des garanties égales à au moins 102 % de la valeur des titres ainsi prêtés. Ces garanties se composaient principalement de trésorerie et de titres émis par le gouvernement du Canada ou par un gouvernement provincial du Canada, ou garantis par ceux-ci.

Les justes valeurs totales des titres prêtés et des garanties détenues en vertu d'opérations de prêts de titres s'établissaient comme suit aux 31 décembre et 30 juin 2018:

	Encours de prêt	Montant de la garantie	Garantie en pourcentage des titres prêtés
	\$	\$	%
31 décembre 2018*			
Fonds canadien de revenu fixe Lorica	379 286	398 252	105

*Programme de prêts de titres avec RBC Services aux Investisseurs et de trésorerie, son ancien dépositaire.

Le revenu tiré du prêt de titres inscrit à l'état du résultat global est présenté déduction faite d'une charge liée au prêt de titres que le dépositaire du Fonds, RBC Services aux Investisseurs, a le droit de recevoir.

	Revenu brut tiré du prêt de titres	Charge liée au prêt de titres		Revenu net tiré du prêt de titres	Retenue d'impôt	Revenu net reçu
	\$	\$	%	\$	\$	\$
30 juin 2018*						
Fonds canadien de revenu fixe Lorica	283	99	35	184	-	184

*Programme de prêts de titres avec RBC Services aux Investisseurs et de trésorerie, son ancien dépositaire.

7. IMPOSITION ET DISTRIBUTIONS

Imposition des parts de fiducie

Le Fonds canadien de revenu fixe n'était pas admissible à titre de fonds commun de placement pour son exercice clos le 31 décembre 2018. Les fonds communs de placement ne sont pas imposés sur la part de revenus qu'ils versent ou qui est payable à leurs porteurs de parts, y compris les gains nets en capital réalisés au cours de l'année d'imposition. Par contre, la portion du revenu et des gains nets en capital du fonds commun de placement qui n'est pas ainsi versée ou payable est imposable pour le fonds. Le Fonds a l'intention de verser la totalité du revenu net imposable et un montant suffisant à titre de gains nets en capital imposables afin de n'avoir aucun impôt à payer. Les fonds communs de placement peuvent toutefois être assujettis à l'impôt minimum de remplacement.

Au 31 décembre 2018, le Fonds affichait des pertes nettes en capital de 35 918 \$.

Fonds canadien de revenu fixe Loric

Notes afférentes aux états financiers (en dollars canadiens)

Pour la période close le 30 juin 2019 (non audité)

8. RAPPROCHEMENT DE LA VALEUR LIQUIDATIVE

Conformément à la réglementation canadienne sur les valeurs mobilières, les rapports des périodes financières doivent contenir un rapprochement entre la valeur de l'actif net et l'actif net d'un fonds d'investissement.

Pour les placements négociés sur un marché actif, pour lesquels il est facile d'établir les cours des titres de manière périodique, la norme IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, exige que, lorsque le cours acheteur et le cours vendeur d'un actif ou d'un passif évalué à la juste valeur sont tous deux disponibles, le prix se situant à l'intérieur de l'écart entre ces deux cours qui représente le mieux la juste valeur dans les circonstances doit être utilisé pour calculer la juste valeur, peu importe le classement de l'entrée dans la hiérarchie de la juste valeur, au lieu d'utiliser les cours de clôture servant actuellement à déterminer la valeur de l'actif net. Le Fonds utilise le dernier cours de clôture, sauf si le cours de clôture se situe à l'extérieur de l'écart acheteur-vendeur. Aux 30 juin 2019 et 31 décembre 2018, il n'y avait aucune différence entre la valeur liquidative par part et l'actif net par part du Fonds.

9. RENSEIGNEMENTS À FOURNIR À L'ÉGARD DE LA GESTION DU CAPITAL

Les parts émises et en circulation représentent le capital du Fonds. Le Fonds n'est assujéti à aucune restriction ou exigence spécifique en matière de capital et est autorisé à émettre un nombre illimité de parts négociables et rachetables de chaque catégorie offerte, comme il est précisé dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour chaque catégorie d'un Fonds, les restrictions et exigences spécifiques en matière de capital ne s'appliquent qu'aux montants minimaux de souscription décrits dans le prospectus simplifié. Les états de la situation financière et la note 3 fournissent un résumé des variations pertinentes des parts du Fonds au cours de la période. Conformément aux objectifs de placement du Fonds, le capital du Fonds sera géré en investissant les montants des souscriptions de manière appropriée, tout en maintenant des liquidités suffisantes pour être en mesure de rembourser le capital lors des demandes de rachat.

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Juste valeur

Les instruments financiers du Fonds comprennent les placements à la juste valeur, la trésorerie, les intérêts courus à recevoir, les frais de gestion à payer, les autres crédetes et charges à payer et les distributions à payer. Il n'existe aucun écart important entre la valeur comptable et la juste valeur de ces instruments financiers en raison de leur échéance rapprochée, sauf dans le cas des placements. Les placements sont comptabilisés à leur juste valeur, comme il est décrit à la note 2.

Les tableaux suivants présentent les instruments financiers du Fonds évalués à la juste valeur, classés selon la hiérarchie des justes valeurs décrite dans la norme IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, aux 30 juin 2019 et 31 décembre 2018:

30 juin 2019	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Immobilisations				
Investissements	- \$	1 939 759 \$	- \$	1 939 759 \$
	- \$	1 939 759 \$	- \$	1 939 759 \$
31 décembre 2018	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Immobilisations				
Investissements	- \$	1 864 037 \$	- \$	1 864 037 \$
	- \$	1 864 037 \$	- \$	1 864 037 \$

La juste valeur est classée dans le niveau 1 lorsque le titre en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé dans le niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans pareil cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir des entrées non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3.

Fonds canadien de revenu fixe Lorica

Notes afférentes aux états financiers (en dollars canadiens)

Pour la période close le 30 juin 2019 (non audité)

10. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Au cours des exercices clos les 30 juin 2019 et 31 décembre 2018, aucun transfert d'instruments financiers n'a eu lieu entre le niveau 1 et le niveau 2, et aucun instrument financier n'a été transféré dans le niveau 3.

b) Gestion du risque et communication de l'information financière

En raison de ses activités de placement, le Fonds est exposé à divers risques financiers. Les relevés des titres en portefeuille présentent les valeurs détenues par le Fonds au 30 juin 2019, celles-ci étant regroupées selon le type d'actif, la région géographique ou le segment du marché. Les risques pouvant avoir une incidence importante sur le Fonds sont exposés ci-dessous. Les analyses de sensibilité indiquées dans les notes ci-dessous peuvent être différentes des opérations effectivement conclues, et cette différence pourrait être importante.

Afin de minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur le rendement du Fonds, le gestionnaire du Fonds retient les services de conseillers en valeurs professionnels aguerris, surveille quotidiennement les événements relatifs au marché et les positions du Fonds et diversifie le portefeuille de titres en respectant les contraintes liées aux objectifs de placement. Pour l'aider à gérer les risques, le gestionnaire du Fonds utilise également des directives internes qui identifient les placements exposés à chacun des risques, tout en maintenant une structure de l'autorité qui assure le suivi des activités de placement du Fonds, et leur conformité aux stratégies d'investissement publiées par le Fonds ainsi qu'à la réglementation sur les valeurs mobilières.

i) Risque de marché

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que les variations des taux d'intérêt aient une incidence sur les flux de trésorerie futurs ou les justes valeurs des instruments financiers.

Le Fonds investit dans des titres à revenu fixe qui portent intérêt à des taux fixes. Ces titres sont donc soumis au risque de taux d'intérêt résultant des variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt sur le marché. Les tableaux ci-dessous présentent sommairement dans quelle mesure le Fonds était exposé au risque de taux d'intérêt sur la durée restante à courir jusqu'à l'échéance aux 30 juin 2019 et 31 décembre 2018. Les tableaux illustrent également l'effet potentiel, sur la valeur de l'actif net du Fonds, d'une variation du taux d'intérêt de 100 points de base, en présumant une variation correspondante de la courbe de rendement, toutes les autres variables demeurant par ailleurs constantes.

(i) Risque de taux d'intérêt

30 juin 2019	Long	Court	Net
Moins de 1 an	- \$	- \$	- \$
De 1 an à 5 ans	729 921 \$	- \$	729 921 \$
De 6 à 10 ans	683 496 \$	- \$	683 496 \$
Plus de 10 ans	526 342 \$	- \$	526 342 \$
Total	1 939 759 \$	- \$	1 939 759 \$
Effet potentiel sur l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables			125 500 \$

31 décembre 2018	Long	Court	Net
Moins de 1 an	- \$	- \$	- \$
De 1 an à 5 ans	977 832 \$	- \$	977 832 \$
De 6 à 10 ans	809 149 \$	- \$	809 149 \$
Plus de 10 ans	77 056 \$	- \$	77 056 \$
Total	1 864 037 \$	- \$	1 864 037 \$
Effet potentiel sur l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables			95 100 \$

Fonds canadien de revenu fixe Loric

Notes afférentes aux états financiers (en dollars canadiens)

Pour la période close le 30 juin 2019 (non audité)

10. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

ii) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini comme le risque que le Fonds éprouve de la difficulté à respecter ses obligations liées aux dettes qui sont réglées en échange de trésorerie ou d'un autre élément d'actif financier.

Le Fonds peut acquérir des titres qui ne sont pas négociés activement sur une bourse de valeurs. Ces placements peuvent comprendre ceux qui sont désignés comme étant assujettis à des restrictions de négociation temporaires dans le relevé des titres en portefeuille. Rien ne garantit qu'il existera en tout temps un marché actif où ces titres pourront être négociés, ni que les cours auxquels ces titres sont négociés reflèteront fidèlement leur valeur. De plus, aux fins du calcul de la valeur liquidative, et conformément à la réglementation sur les valeurs mobilières, le Fonds doit maintenir au moins 85 % de son actif en placements liquides (c.-à-d. des placements négociés sur un marché actif qui peuvent être vendus rapidement).

De plus, le Fonds a divers passifs financiers non réglés, dont les frais de gestion à payer, les autres créiteurs et charges à payer, les distributions à payer et les créiteurs liés aux rachats de parts rachetables. Ces passifs financiers sont entièrement constitués de dettes à court terme payables à l'intérieur d'un délai de 30 jours. Les parts rachetables sont rachetables sur demande, au gré du détenteur de parts. Toutefois, le gestionnaire ne prévoit pas que toutes les parts seront rachetées immédiatement, étant donné, qu'en règle générale, les détenteurs de ces titres les conservent plus longtemps.

Le risque de liquidité est géré en investissant la majeure partie de l'actif du Fonds dans des placements qui sont négociés dans un marché actif et qui peuvent être facilement liquidés. Des mesures de suivi quantitatif sont utilisées de façon hebdomadaire afin d'identifier les titres du portefeuille du Fonds qui pourraient être considérés aux fins d'un reclassement en tant que titres non liquides. Le Fonds entend également conserver un montant suffisant en trésorerie pour maintenir son niveau de liquidité. Par conséquent, le risque de liquidité du Fonds est considéré comme étant minime.

iii) Risque de crédit

Les fonds qui investissent dans des titres à revenu fixe sont exposés au risque de crédit. Cela signifie que la valeur de ces titres dépend, en partie, de la capacité des emprunteurs à rembourser tous les montants dus à leurs prêteurs. Les titres à revenu fixe émis par des emprunteurs dont la cote de crédit est élevée sont considérés comme moins risqués et, par conséquent, ont généralement une valeur supérieure à celle des titres émis par des emprunteurs dont la cote de crédit est faible.

Le Fonds limite son exposition aux pertes sur créances en investissant ses liquidités et ses placements à court terme auprès d'institutions dont la qualité de crédit est élevée. Afin de maximiser la qualité de crédit des placements, le gestionnaire du Fonds réévalue constamment le crédit en analysant les facteurs qui influent sur le risque de pertes sur créances et en se fondant sur les tendances historiques et d'autres informations. Les valeurs comptables des autres actifs (excluant les remboursements d'impôt), lesquels, à court terme, feront l'objet d'un règlement, représentent également l'exposition maximale au risque de crédit.

L'exposition maximale à tout émetteur individuel de titres de créance au 30 juin 2019 était la Province d'Ontario, représentant 16,98 % de l'actif net du Fonds (la Province d'Ontario, représentant 5,45 % de l'actif net du Fonds, en 31 décembre 2018).

Le Fonds investit dans des titres de créance de catégorie investissement, selon les notations établies principalement par DBRS et par Standard & Poor's.

Fonds canadien de revenu fixe Lorica

Notes afférentes aux états financiers (en dollars canadiens)
Pour la période close le 30 juin 2019 (non audité)

10. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

iii) Risque de crédit (suite)

Les notations des titres qui exposaient le Fonds à un risque de crédit important aux 30 juin 2019 et 31 décembre 2018 sont indiquées ci-dessous.

30 juin 2019 Des titres de créance	Valeur marchande		Net (\$)
	Long (\$)	Court (\$)	
AAA	17 949	-	17 949
AA	811 497	-	811 497
A	736 209	-	736 209
BBB	392 053	-	392 053
Total	1 957 708	-	1 957 708

31 décembre 2018 Des titres de créance	Valeur marchande		Net (\$)
	Long (\$)	Court (\$)	
AAA	-	-	-
AA	226 649	-	226 649
A	972 697	-	972 697
BBB	664 691	-	664 691
Total	1 864 037	-	1 864 037

Toutes les transactions dans des titres cotés sont réglées lors de la livraison et réalisées par l'entremise de courtiers autorisés. Le risque de défaillance est jugé négligeable, puisque la livraison des titres vendus n'a lieu qu'une fois que le courtier a reçu le paiement. Le paiement pour tout achat est versé après que les titres ont été reçus par le courtier. La transaction sera annulée si l'une ou l'autre des parties manque à son obligation.

Le Fonds peut conclure, avec d'autres parties, des opérations de prêts de titres dans le cadre desquelles le Fonds échange temporairement des titres contre des garanties, avec engagement de l'autre partie de remettre les mêmes titres à une date ultérieure. Se reporter à la note 6 pour plus de précisions.

iv) Risque de concentration

Le risque de concentration lié au portefeuille est le risque de perte de la valeur totale des placements du portefeuille du Fonds découlant d'une surpondération des placements dans un instrument, un secteur ou un pays en particulier. Un résumé du risque de concentration du portefeuille par secteur d'activité au 30 juin 2019 est présenté dans le relevé des placements du portefeuille du Fonds.